



## FICHE DE DONNEES DE SECURITE Evo 6

### SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Evo 6  
No du produit 8-5

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Produit de soins pour automobiles. - Produit à polir.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distributeur Autosmart International Ltd  
Lynn Lane,  
Shenstone, nr Lichfield  
Staffordshire. WS14 0DH  
England  
www.autosmartinternational.com  
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)  
info@autosmartinternational.com

Personne À Contacter Mr. Russell Butler

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)  
Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

### SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (1999/45/CEE) Non classé.

Pour l'environnement

On ne considère pas que ce produit ait des effets néfastes sur l'environnement.

Risques Physiques et Chimiques

Vu la quantité utilisée et le volume de l'emballage, le risque d'effets néfastes est considéré comme faible.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Phrases De Risque

NC Non classé.

Conseils De Prudence

S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.  
S37 Porter des gants appropriés.  
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
P13 Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

#### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance PBT ni vPvB.

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélanges

## Evo 6

Aluminium oxide	30-60%
No CAS : 1344-28-1	No CE : 215-691-6
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Non classé.
Distillates (petroleum), hydrotreated light.	5-10%
No CAS : 64742-47-8	No CE : 265-149-8
	Numéro D'Enregistrement: 01-2119484819-18-XXXX
Classification (CE 1272/2008) EUH066 Asp. Tox. 1 - H304	Classification (67/548/CEE) Xn;R65. R66.
LIQUID PARAFFIN	2-5%
No CAS : 8042-47-5	No CE : 232-455-8
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Non classé.
C9-11 Alcohol 12EO	1-2%
No CAS : 68439-46-3	No CE :
Classification (CE 1272/2008) Non classé.	Classification (67/548/CEE) Xn;R22. Xi;R41.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Ingestion

NE PAS FAIRE VOMIR ! Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de l'estomac dans les poumons. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. Utiliser une lotion adéquate pour rétablir l'humidité de la peau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

#### Contact avec les yeux

Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Rincer immédiatement les yeux avec de l'eau. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunes recommandations, mais les premiers soins peuvent néanmoins être requis en cas d'exposition, inhalation ou ingestion accidentelle du produit. En cas de doute : CONSULTER RAPIDEMENT UN MEDECIN !

## SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Risques D'Incendie/D'Explosion Rares

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

## Evo 6

Risques particuliers

Oxydes de : Carbone.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Procédures De Lutte Contre L'Incendie

Aucun procédé spécifique d'attaque des feux.

Équipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu

Choix de l'appareil respiratoire pour la lutte contre l'incendie : Conformément aux règles générales de l'entreprise pendant un incendie.

## **SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. IMMÉDIATEMENT avertir l'autorité nationale sur l'environnement aquatique ou une autre autorité compétente en cas de déversements ou émissions dans les réseaux d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Ne pas contaminer les sources d'eau ou les égouts. Recueillir la matière déversée en récipients, bien sceller et livrer pour élimination selon la réglementation locale. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

## **SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de vapeurs. Émission de vapeurs des solvants pendant l'application et le séchage.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés.

Critères De Stockage

Entreposage des produits chimiques.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

## **SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

Appellation	NORME	VME - 8 Hrs		VLE - 15 Min		Obs.
Aluminium oxide	VLEP		10 mg/m <sup>3</sup>			as Al

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

### **8.2. Contrôles de l'exposition**

Équipements de protection



Conditions de procédé

Assurer l'accès à une douche oculaire.

Mesures d'ingénierie

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

Protection respiratoire

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil respiratoire approprié à filtre combiné (type A2/P3).

Protection des mains

Porter des gants résistants aux produits chimiques nécessaires en cas de contact prolongé ou répété. Utiliser des gants de protection en : Nitrile. Néoprène. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

## Evo 6

## Protection des yeux

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

## Autres Mesures De Protection

Assurer l'accès à une douche oculaire.

## Mesures d'hygiène

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Utiliser une crème mains appropriée pour éviter un dessèchement de la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

## SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Visqueux Liquide

Couleur Clair (ou pâle). Vert.

Odeur Légère (ou faible).

Solubilité Légèrement soluble dans l'eau.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non disponible.

Densité relative ~ 1.410 (20°C)

Densité de vapeur (air=1)

Non disponible.

Pression de vapeur

Non disponible.

Taux d'évaporation

Non disponible.

Valeur pH, Solution Concentrée ~ 7.5

Température de décomposition (°C)

Non disponible.

Seuil D'Odeur, Bas

Non disponible.

Seuil D'Odeur, Haut

Non disponible.

Point d'éclair (°C) > 62 CF (Creuset fermé).

Température d'auto-inflammation (°C)

Non disponible.

Limite D'Inflammabilité - Inférieure (%)

Non disponible.

Limite D'Inflammabilité - Supérieure (%)

Non disponible.

Coefficient De Partage (N-Octanol/Eau)

Non disponible.

Propriétés comburantes

Non applicable.

Observations

Information declared as "Not available" or "Not applicable" is not considered to be justified for enabling proper control measures to be taken.

### 9.2. Autres informations

Composés organiques volatils (COV) 112 g/litre

## SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température normale et l'emploi recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation Dangereuse

Ne polymérise pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes. Éviter le gel.

### 10.5. Matières incompatibles

## Evo 6

## Matières À Éviter

Aucune substance particulière ni groupe de substances particulier n'est susceptible de réagir de manière à produire une situation dangereuse.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).

**SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Autres Dangers Pour La Santé

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

Informations générales

Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine. L'exposition prolongée et répétée aux solvants pendant une longue période peuvent entraîner des problèmes de la santé permanents.

Inhalation

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Ingestion

Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Contact avec la peau

Peut entraîner une délipidation de la peau, mais n'est pas irritant.

Contact avec les yeux

Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Mises En Garde Sur La Santé

Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

Informations Médicales

Inconnu.

<b>Appellation</b>	<b>C9-11 Alcohol 12EO</b>
Dose Toxique 1 - DI 50	> 1,500 mg/kg (oral rat)
<b>Appellation</b>	<b>Distillates (petroleum), hydrotreated light.</b>
Dose Toxique 1 - DI 50	> 5000 mg/kg (oral rat)
Dose Toxique 2 - DI 50	> 2000
Conc. Toxique - CL 50	> 5.3 mg/l/4 h (inhalation rat)
<b>Appellation</b>	<b>LIQUID PARAFFIN</b>
Dose Toxique 1 - DI 50	> 5,000 mg/kg (oral rat)
<b>Appellation</b>	<b>Aluminium oxide</b>
Informations toxicologiques	
Aucunes informations notées.	
Autres Dangers Pour La Santé	
Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.	

**SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

Écotoxicité

Aucun effet nocif connu pour l'environnement aquatique. Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

**12.1. Toxicité**

Toxicité aiguë - Poissons

Non déterminé.

Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Plantes aquatiques

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Micro-organismes

Non déterminé.

Toxicité aiguë - Organismes terrestres

Non déterminé.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

## Evo 6

## Dégradabilité

Ce produit est composé dans une large mesure de composés inorganiques qui ne sont pas biodégradables. On considère que les autres composants du produit sont facilement biodégradables.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

## Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

**12.4. Mobilité dans le sol**

## Mobilité :

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Le produit est partiellement miscible avec l'eau et peut se disperser dans l'environnement aquatique.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****12.6. Autres effets néfastes****Appellation** C9-11 Alcohol 12EO

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l >1

## Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

## Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

## Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

**Appellation** Distillates (petroleum), hydrotreated light.

## Écotoxicité

Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Cependant, on ne peut pas exclure la possibilité d'effets nocifs ou dangereux pour l'environnement des déversements majeurs ou fréquents.

CL 50, 96 H, Poisson, mg/l > 2-5

Ce 50, 48 H, Daphnia, mg/l 1.4

Ci 50, 72 H, Algue, mg/l 1-3

## Mobilité

Le produit contient des composés organiques volatils (COV) qui s'évaporent facilement de toutes les surfaces. Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

## Potentiel de bio-accumulation

La bio-accumulation est considérée comme étant sans importance en raison de la faible solubilité du produit dans l'eau.

## Dégradabilité

Les substances volatiles sont décomposées au bout de quelques jours dans l'atmosphère.

**Appellation** LIQUID PARAFFIN

## Mobilité

Le produit est insoluble dans l'eau et se dispersera sur la surface de l'eau.

## Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

## Dégradabilité

On s'attend à ce que ce produit soit progressivement biodégradable.

**Appellation** Aluminium oxide

## Mobilité

Ne pas considéré comme mobile.

## Potentiel de bio-accumulation

S'accumule dans le sol et le sédiment.

## Dégradabilité

Le produit n'est pas biodégradable.

**SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

## Informations générales

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Empêcher l'écoulement dans l'égout, les cours d'eau ou dans le sol. Récupérer et régénérer ou recycler si possible.

**SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

## Généralités

Le produit n'est pas soumis à la réglementation internationale sur le transport des marchandises dangereuses (IMDG, ICAO/IATA, ADR/RID).

## Evo 6

**14.1. Numéro ONU****14.2. Nom d'expédition des Nations unies****14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Étiquettes De Transport

Aucun panneau d'avertissement de transport requis.

**14.4. Groupe d'emballage****14.5. Dangers pour l'environnement****14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur****14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC****SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation UE

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications. Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006, avec modifications. Directive 91/322/CEE de la Commission, du 29 mai 1991, relative à la fixation de valeurs limites de caractère indicatif par la mise en oeuvre de la directive 80/1107/CEE du Conseil concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à une exposition à des agents chimiques, physiques et biologiques pendant le travail.

Classification de danger pour l'eau

WGK 1

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique****SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Informations générales

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit. Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Commentaires De Mise À Jour

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

Date de révision 14/09/2011

Révision 3

Phrases - R (Texte Intégral)

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

Mentions De Danger Completes

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## Avis De Non-Responsabilité

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garanties ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.